

FORMATION REGIME DE L'ENTREPOT FISCAL DE STOCKAGE (EFS)

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

II. REGLEMENTATION SUR EFS

- A. FONDEMENTS JURIDIQUES
- B. CHAMPS D'APPLICATION
- C. PRODUITS CONCERNES

III. LES NOTIONS DE BASES RELATIVES A L'EFS

- A. INSTALLATIONS DES EQUIPEMENTS EN EFS
- B. OPERATEURS EN EFS
- C. STATUT D'ENTREPOSITAIRE AGREE (EA)

IV. FORMALITES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'EFS

- A. DEMANDE DE CONSTITUTION EN EFS
- B. DECISION CONSTITUTIVE D'UN EFS
- C. MODIFICATION DES INSTALLATION DE L'EFS
- D. FERMETURE D'UN EFS

V. OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- A. SOUMISSION GENERALE CAUTIONNÉE HUILES MINERALES
- B. PROCURATIONS DOUANIERES

VI. REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EFS

- A. FONCTIONNEMENT DE L'EFS
- B. ENTREE DES PRODUITS DANS L'EFS
- C. OPERATIONS SUR LES PRODUITS
- D. SORTIE DES PRODUITS DE L'EFS
- E. TOLERANCES
- F. INCORPORATIONS, FABRICATIONS ET DENATURATIONS
- G. COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS

VII. DECLARATION EN EFS

- A. COMPTABILITE DES STOCKS – PSE A ET PSE B
- B. DECLARATION DES MISES A LA CONSOMMATION
- C. RECAPITULATIF DES DECLARATIONS EN EFS

VIII. OBLIGATIONS DIVERSES

- A. GESTION DES DECHETS
- B. DECLARATION DE REPRISE SUR STOCKS
- C. DEMANDE DE REMBOURSEMENT
- D. DELAI DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DOUANIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée à la maîtrise de la réglementation sur le régime de l'EFS

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeune d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :

LIEU : NANTES (44) ou visioconférence

Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :

Individuelle : 1500€/1 journée

Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard – CS24184

44184 NANTES CEDEX

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation